

Chartes et règlement Saison 2026-2027



CHARTRE DES VALEURS DU SAT NATATION

Au SAT Natation, nous partageons une même passion : la natation. Au-delà de la performance, notre club est un lieu d'apprentissage, d'épanouissement et de convivialité où chacun, quel que soit son âge ou son niveau, trouve sa place.

En adhérant au SAT Natation, chaque nageur, parent, entraîneur, dirigeant et bénévole s'engage à faire vivre les valeurs qui fondent notre association.

RESPECT

Le respect est la base de toute vie collective.

Nous nous engageons à respecter :

- * les personnes : nageurs, entraîneurs, dirigeants, bénévoles, officiels, personnel du Centre Aquatique ILOA et autres usagers ;
- * les règles de fonctionnement du club ;
- * les installations et le matériel mis à notre disposition.

Le respect s'exprime par la politesse, l'écoute, la ponctualité et un comportement exemplaire.

PLAISIR

Le plaisir est au cœur de notre pratique.

Chaque entraînement, chaque compétition et chaque moment partagé doivent permettre à chacun de progresser tout en prenant plaisir à nager.

La réussite se construit dans un climat de confiance, de bienveillance et d'encouragement.

ENGAGEMENT

Chaque adhérent prend un engagement envers le club.

Être engagé, c'est :

- * participer régulièrement aux entraînements ;
- * respecter les horaires ;
- * donner le meilleur de soi-même ;
- * prévenir en cas d'absence ;
- * représenter dignement le SAT Natation lors des compétitions et manifestations.

SOLIDARITÉ

Le SAT Natation est une association qui vit grâce à l'implication de chacun.

Nous encourageons :

- * l'entraide entre nageurs ;
- * le soutien entre les familles ;
- * l'investissement des bénévoles ;
- * le partage des compétences et des expériences.

La réussite du club est une réussite collective.

DÉPASSEMENT DE SOI

Chaque nageur progresse à son rythme.

Nous valorisons les efforts, la persévérance et la régularité plus que le seul résultat.

L'objectif est de développer la confiance en soi, l'autonomie et le goût de l'effort dans un environnement positif.

BIENVEILLANCE

Nous veillons à créer un climat où chacun se sent accueilli, respecté et encouragé.

Aucune forme de violence, de discrimination, d'intimidation, de harcèlement ou de moquerie n'a sa place au sein du SAT Natation.

Les différences sont une richesse qui contribue à la vie de notre association.

L'ESPRIT SAT NATATION

Être licencié au SAT Natation, c'est appartenir à une équipe où chacun contribue, à son niveau, au développement du club.

Ensemble, nous partageons des valeurs communes :

- * le respect ;
- * le plaisir ;
- * l'engagement ;
- * la solidarité ;
- * le dépassement de soi ;
- * la bienveillance.

Ces valeurs guident chacune de nos actions, dans et hors du bassin, afin que le SAT Natation demeure un club accueillant, formateur et convivial pour tous.

Charte du nageur

Je m'engage à...

Respecter les personnes

- * Respecter les entraîneurs, les dirigeants, les bénévoles, les officiels, le personnel du Centre Aquatique ILOA ainsi que les autres usagers.
- * Respecter mes coéquipiers, mes adversaires et les décisions des officiels.
- * Adopter en toutes circonstances un comportement courtois, respectueux et exemplaire.

Respecter mon engagement sportif

- * Être ponctuel aux entraînements et aux compétitions.
- * Prévenir mon entraîneur en cas d'absence lorsque cela est possible.
- * Participer sérieusement aux séances et appliquer les consignes données.
- * Donner le meilleur de moi-même tout en respectant les autres.

Respecter les installations

- * Prendre soin du matériel du club et de celui du Centre Aquatique ILOA.
- * Laisser les vestiaires propres après mon passage.
- * Respecter les règles d'hygiène et de sécurité de la piscine.

Représenter dignement le SAT Natation

- * Porter avec fierté les couleurs du club lors des compétitions et manifestations.
- * Adopter une attitude positive, respectueuse et fair-play.
- * Encourager mes partenaires dans un esprit de solidarité.

Je sais que...

Le respect, l'assiduité, la ponctualité, l'entraide et le plaisir de pratiquer sont les valeurs essentielles du SAT Natation.

Tout comportement contraire à ces valeurs pourra entraîner une sanction conformément au règlement intérieur.

Nom du nageur :

Signature du nageur (ou du représentant légal pour les mineurs) :

Date :/...../.....

Charte des parents

En inscrivant mon enfant au SAT Natation, je m'engage à contribuer au bon fonctionnement du club.

Je m'engage à...

Accompagner mon enfant

- * Respecter les horaires d'entraînement et de compétition.
- * Vérifier la présence de l'entraîneur avant de laisser mon enfant.
- * Être présent à la fin des entraînements pour venir le récupérer.

Respecter le travail des entraîneurs

- * Faire confiance aux choix pédagogiques et sportifs de l'équipe d'encadrement.
- * Favoriser le dialogue en cas de question ou de difficulté.
- * **Ne pas intervenir pendant les séances d'entraînement.**

Adopter un comportement exemplaire

- * Respecter les entraîneurs, les officiels, les bénévoles, les autres familles et le personnel du Centre Aquatique ILOA.
- * Encourager tous les nageurs avec bienveillance.
- * Bannir toute attitude agressive, injurieuse ou discriminatoire.

Participer à la vie du club

Le SAT Natation fonctionne grâce à l'engagement de nombreux bénévoles.

Dans la mesure de mes disponibilités, je peux contribuer à la vie de l'association en participant notamment :

- * à l'organisation des compétitions ;
- * aux déplacements des nageurs ;
- * aux manifestations organisées par le club ;
- * aux actions de bénévolat ponctuelles.

Communiquer avec le club

- * Informer rapidement le club de toute absence prolongée ou de tout changement de situation.
- * Consulter régulièrement les informations diffusées par le SAT Natation (courriels, affichage, site internet ou réseaux sociaux).
- * Ensemble, faisons vivre les valeurs du SAT Natation

Le respect, la bienveillance, l'engagement, le plaisir de pratiquer et l'esprit d'équipe sont les fondements de notre association.

L'épanouissement des nageurs repose sur une collaboration de confiance entre les familles, les entraîneurs, les bénévoles et les dirigeants.

Nom du ou des représentants légaux :

Signature :

Date :/...../.....

SOMMAIRE

- 1) Objet**
- 2) Conditions d'adhésion**
- 3) Engagement financier - période d'essai**
- 4) Respect des personnes**
- 5) Respect des installations**
- 6) Accès aux entraînements**
- 7) Responsabilité des mineurs**
- 8) Assiduité et comportement**
- 9) Participation aux compétitions**
- 10) Déplacements**
- 11) Responsabilité et effets personnels**
- 12) Droit à l'image**
- 13) Protection des données personnelles**
- 14) Discipline et sanctions**
- 15) Interruption des activités**
- 16) Acceptation du règlement intérieur**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SAT NATATION

1) Objet

Le présent règlement intérieur définit les règles de fonctionnement du SAT Natation. Il complète les statuts de l'association et s'applique à l'ensemble des adhérents, des représentants légaux des nageurs mineurs, des entraîneurs, des dirigeants, des bénévoles ainsi qu'à toute personne participant aux activités du club.

Toute adhésion au SAT Natation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

2) Conditions d'adhésion

L'inscription au club devient effective lorsque le dossier est complet et comprend :

- * le formulaire d'inscription dûment complété
- * le règlement de la cotisation ou la mise en place des modalités de paiement acceptées par le club
- * les documents administratifs demandés
- * les autorisations nécessaires pour les nageurs mineurs.

Aucun nageur ne pourra participer aux entraînements tant que son dossier ne sera pas complet, sauf autorisation exceptionnelle accordée par le Bureau..

3) Engagement financier - période d'essai

L'inscription engage l'adhérent pour l'ensemble de la saison sportive.

Une période d'essai de **QUINZE JOURS** est accordée à compter de la première séance d'entraînement.

Durant cette période, l'adhérent ou son représentant légal peut renoncer à son inscription en adressant une demande écrite au club.

Passé ce délai, l'inscription devient définitive.

Le paiement en plusieurs échéances constitue uniquement une facilité de paiement et ne correspond pas à un abonnement mensuel.

L'arrêt volontaire de la pratique ne dispense pas du règlement des sommes restant dues.

Toutefois, une demande exceptionnelle pourra être examinée par le Bureau notamment en cas de mutation professionnelle, déménagement, problème médical durable ou cas de force majeure.

Les remboursements éventuellement accordés ne concerneront que la part pédagogique de la cotisation. Les frais d'adhésion, la licence fédérale et les frais déjà engagés resteront acquis au club.

4) Respect des personnes

Chaque adhérent s'engage à respecter :

- * les entraîneurs
- * les officiels
- * les dirigeants
- * les bénévoles
- * le personnel du Centre Aquatique ILOA
- * les autres usagers de la piscine.

Tout comportement violent, irrespectueux, discriminatoire, injurieux ou contraire aux valeurs sportives pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires.

5) Respect des installations

Les adhérents doivent respecter :

- * le règlement intérieur du Centre Aquatique ILOA
- * les consignes de sécurité
- * les locaux
- * les vestiaires
- * le matériel appartenant au club ou à la piscine.

Toute dégradation volontaire pourra entraîner une demande de réparation financière et une sanction disciplinaire.

6) Accès aux entraînements

Les nageurs accèdent uniquement aux espaces autorisés.

Ils doivent arriver suffisamment tôt afin d'être prêts au début de leur séance.

Les horaires d'entraînement doivent être respectés.

Les entraîneurs sont les seuls responsables de l'organisation sportive des séances.

Aucun entraînement ne peut avoir lieu en leur absence.

7) Responsabilité des mineurs

Les responsables légaux doivent accompagner leur enfant jusqu'au lieu de rendez-vous défini par le club.

Ils doivent vérifier la présence de l'entraîneur avant de quitter les lieux.

À l'issue de l'entraînement, ils doivent être présents à l'heure prévue pour récupérer leur enfant.

La responsabilité du club ne peut être engagée en dehors des horaires d'encadrement effectifs.

8) Assiduité et comportement

La progression sportive repose sur la régularité des entraînements.

Les nageurs s'engagent à :

- * être assidus
- * prévenir en cas d'absence lorsque cela est possible
- * respecter les consignes des entraîneurs
- * adopter une attitude exemplaire dans les vestiaires comme au bord du bassin.

Le club encourage le respect, l'entraide, la bienveillance et le fair-play.

9) Participation aux compétitions

La participation aux compétitions est proposée par les entraîneurs en fonction du niveau sportif, de l'assiduité, de l'investissement, du comportement et de la motivation du nageur.

Toute inscription à une compétition vaut engagement. En cas d'empêchement, le nageur ou son représentant légal doit prévenir l'entraîneur dans les meilleurs délais afin de limiter les frais engagés par le club.

Lors des compétitions, les nageurs représentent le SAT Natation. Ils s'engagent à adopter une attitude respectueuse envers les officiels, les entraîneurs, les bénévoles, les autres compétiteurs et le public.

Le port de la tenue du club pourra être demandé lors des compétitions ou des cérémonies officielles.

10) Déplacements

Les déplacements organisés dans le cadre des compétitions, stages ou manifestations sportives peuvent être effectués par les entraîneurs, des dirigeants, des bénévoles ou des parents volontaires.

Les conducteurs s'engagent à être titulaires d'un permis de conduire valide, à disposer d'un véhicule assuré et à respecter la réglementation en vigueur.

Les représentants légaux autorisent leur enfant à être transporté dans ce cadre lorsqu'ils ont signé l'autorisation prévue à cet effet.

Le club ne pourra être tenu responsable que dans les limites prévues par les assurances souscrites et la réglementation applicable.

11) Responsabilité et effets personnels

Chaque adhérent est responsable de ses effets personnels.

Le SAT Natation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels dans les vestiaires, les installations sportives ou lors des déplacements.

Il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur.

12) Droit à l'image

Dans le cadre des activités du club, des photographies ou vidéos peuvent être réalisées afin d'illustrer la vie de l'association.

Sauf opposition écrite de l'adhérent majeur ou du représentant légal du nageur mineur, ces images pourront être utilisées sur les supports de communication du SAT Natation (site internet, réseaux sociaux, affiches, presse locale, publications internes ou tout autre support institutionnel).

Cette utilisation ne donnera lieu à aucune rémunération.

13) Protection des données personnelles

Les informations recueillies lors de l'inscription sont utilisées uniquement pour la gestion administrative, sportive et fédérale du club.

Le SAT Natation s'engage à traiter les données personnelles conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données.

Chaque adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et de suppression des données le concernant, dans les conditions prévues par la législation applicable.

14) Discipline et sanctions

Tout manquement au présent règlement, tout comportement portant atteinte à la sécurité, au bon fonctionnement du club ou à son image pourra entraîner une sanction décidée par le bureau après avoir permis à l'adhérent concerné de présenter ses observations.

Selon la gravité des faits, les sanctions pourront comprendre :

- * un rappel au règlement ;
- * un avertissement ;
- * une exclusion temporaire des activités ;
- * une exclusion définitive du club.

Une exclusion ne donne droit à aucun remboursement de la cotisation, sauf décision contraire du Comité Directeur.

15) Interruption des activités

En cas d'interruption temporaire ou définitive des entraînements indépendante de la volonté du club (fermeture du Centre Aquatique ILOA, décision administrative, travaux, problème technique, crise sanitaire, cas de force majeure ou tout autre événement extérieur), aucun remboursement ou indemnisation ne pourra être exigé.

Le bureau pourra toutefois décider, à titre exceptionnel, de mettre en place des mesures d'accompagnement en fonction de la situation.

16) Acceptation du règlement intérieur

L'adhésion au SAT Natation vaut acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur.

Le nageur majeur ou le représentant légal du nageur mineur reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter ainsi qu'à faire respecter les consignes données par les entraîneurs, les dirigeants, les bénévoles et le personnel des installations sportives.

Le présent règlement intérieur est adopté par le Comité Directeur du SAT Natation.

Il entre en vigueur à compter de la date de son approbation et demeure applicable jusqu'à son éventuelle modification.

Le bureau se réserve le droit de modifier le présent règlement afin de tenir compte des évolutions réglementaires, des décisions fédérales ou des nécessités de fonctionnement du club. Les adhérents seront informés de toute modification.

Fait à, le.....

Audrey Stysial
Présidente du SAT NATATION

Nom, prénom et Signature